

RAPPORT ANNUEL

2004



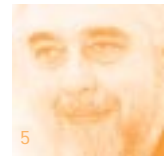
ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 28 AVRIL 2005

LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social: L-1118 Luxembourg 10, rue Aldringen

R.C.S. Luxembourg: B 31 035





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents honoraires:

- **M. Robert HENTGEN**, président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Bridel;
 - **M. Gabriel DEIBENER**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Clemency.
-
- **M. Pit HENTGEN**, président, directeur général de LA LUXEMBOURGEOISE, résidant à Roedgen;
 - **M. Jean-Claude FINCK**, vice-président, président du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Foetz;
 - **M. Gilbert ERNST**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Luxembourg;
 - **M. Jean-Paul KRAUS**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Bertrange;
 - **M. François PAULY**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg;
 - **M. Edmond SCHUMACHER**, vice-président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg;
 - **M. Laurent SCHUMMER**, avocat, résidant à Luxembourg.



DIRECTION

- *M. Pit HENTGEN*, directeur général, résidant à Roedgen;
- *M. Gilbert HATZ*, directeur, résidant à Strassen;
- *M. Marc KIEFFER*, directeur, résidant à Olm;
- *M. Marcel MULLER*, directeur, résidant à Bettembourg; (jusqu'au 1^{er} février 2005)
- *M. Fernand SCHWEITZER*, directeur, résidant à Godbrange;
- *M. Georges GOY*, sous-directeur, résidant à Dudelange;
- *M. Luc THEMELIN*, sous-directeur, résidant à Lannen.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Le montant total des primes comptabilisées en 2004 s'élève à EUR 146.674.852,82 contre EUR 131.055.768,79 en 2003, ce qui représente une augmentation de près de 12 %.

Alors qu'en Responsabilité Civile Automobile le niveau de prime a légèrement baissé, suite essentiellement à la résiliation de certains contrats flottes, la progression est satisfaisante dans les autres branches principales. En Autres Dommages elle a même été exceptionnelle en raison notamment d'une importante prime unique réalisée en fronting.

Si l'on fait abstraction des branches Responsabilité Civile, la sinistralité de l'année 2004 a été acceptable. La charge globale des sinistres, tous exercices confondus, se maintient également à un niveau relativement favorable.

Le projet de refonte informatique 'Helena' avance selon le calendrier fixé. La migration de la branche Auto a été réalisée avec succès.

Le résultat a été fortement influencé par la diminution des profits provenant de la réalisation de placements. Ceux-ci, d'un niveau exceptionnellement élevé en 2003, sont passés de EUR 18.202.050,31 à EUR 1.513.006,25 en 2004.

Nous sommes confiants pour l'exercice 2005 pour lequel nous prévoyons un développement normal de nos affaires.

Nous tenons à remercier la direction, le personnel et les agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.



Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 16.151.930,43 contre EUR 31.901.701,19 en 2003. Le report de l'exercice précédent est de EUR 5.541,52. Nous vous proposons de répartir le solde disponible de EUR 16.157.471,95 comme suit:

Dividende brut aux actionnaires	EUR	13.125.000,00
Attribution à la réserve impôt fortune	EUR	2.257.775,00
Attribution aux réserves libres	EUR	770.000,00
Report à nouveau	EUR	4.696,95

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut de EUR 3.750 par action.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2004.

Luxembourg, le 18 mars 2005
Le Conseil d'Administration





RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de
LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, Luxembourg

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2004, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base des sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 30 mars 2005



COMPAGNIE DE REVISION
Société Anonyme
Réviseur d'entreprises

Jean-Marie GISCHER

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004 (en EUROS)

ACTIF		2004	2003
Placements (Note 3D)		345.132.563,42	325.834.399,89
Terrains et constructions (Notes 2A, 3A)	4.696.535,61		4.843.574,33
Placements dans des entreprises liées et participations (Notes 2C, 3B)	5.497.395,88		5.497.395,88
Parts dans des entreprises liées	2.497.500,00		2.497.500,00
Participations	2.999.895,88		2.999.895,88
Autres placements financiers (Notes 2D, 3C)	334.938.631,93		315.493.429,68
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	53.896.769,66		44.242.517,97
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	218.150.524,23		199.690.838,94
Autres prêts	91.338,04		100.072,77
Dépôts auprès des établissements de crédit	62.800.000,00		71.460.000,00
Part des réassureurs dans les provisions techniques		45.052.701,35	35.279.123,47
Provision pour primes non acquises	12.372.764,35		6.498.200,31
Provision pour sinistres	32.679.937,00		28.780.923,16
Créances (Note 2E)		11.836.186,25	10.410.566,26
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur:	8.540.332,53		7.716.459,10
les preneurs d'assurance	952.566,85		391.076,38
les intermédiaires d'assurance	7.587.765,68		7.325.382,72
Créances nées d'opérations de réassurance	2.289.284,07		1.872.664,56
Autres créances	1.006.569,65		821.442,60
Autres éléments d'actif		3.234.428,83	5.750.949,70
Actifs corporels et stocks (Note 2A)	730.429,24		1.008.337,23
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	2.503.999,59		4.742.612,47
Comptes de régularisation		6.365.268,79	6.217.549,42
Intérêts et loyers acquis non échus	6.365.268,79		6.217.527,32
Autres comptes de régularisation	0,00		22,10
Total de l'actif		411.621.148,64	383.492.588,74

PASSIF		2004	2003
Capitaux propres		102.635.253,74	97.670.131,55
Capital souscrit (Note 3E)	35.000.000,00		35.000.000,00
Réserves	45.733.757,04		26.079.907,04
Réserve légale	3.500.000,00		3.500.000,00
Autres réserves (Note 3F)	42.233.757,04		22.579.907,04
Résultats reportés	5.541,52		7.690,33
Résultat de l'exercice	16.151.930,43		31.901.701,19
Postes spéciaux avec quote-part de réserves (Note 3G)	5.744.024,75		4.680.832,99
Provisions techniques (Note 2G)		248.482.884,99	234.795.879,20
Provision pour primes non acquises	51.671.880,75		45.272.586,72
Provision pour sinistres	196.811.004,24		189.523.292,48
Provisions pour autres risques et charges (Note 2H)		15.821.129,38	10.036.806,21
Provision pour pensions et obligations similaires	4.308.726,19		4.476.223,02
Provision pour impôts	11.084.270,00		5.127.850,00
Autres provisions	428.133,19		432.733,19
Dépôts reçus des réassureurs		34.459.641,25	28.523.110,79
Dettes (Note 3H)		10.222.239,28	12.464.891,77
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3.214.034,31		4.584.605,76
Dettes nées d'opérations de réassurance	1.187.207,60		962.220,65
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	5.820.997,37		6.918.065,36
Comptes de régularisation		0,00	1.769,22
Total du passif		411.621.148,64	383.492.588,74

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 2004 (en EUROS)

COMPTE TECHNIQUE	2004	2003
Primes acquises, nettes de réassurance	108.625.135,50	104.083.730,05
Primes brutes émises (Notes 4A, 4B)	146.674.852,82	131.055.768,79
Primes cédées aux réassureurs	- 37.524.987,33	- 25.499.599,20
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	- 6.399.294,03	- 2.130.755,46
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs	5.874.564,04	658.315,92
Produits des placements alloués transférés du compte non technique (Note 2I)	6.156.971,16	8.257.543,05
Autres produits techniques, nets de réassurance	4.567.836,16	3.955.516,81
Charge des sinistres, nette de réassurance	- 71.442.938,68	- 68.374.488,44
Montants payés	- 68.054.240,76	- 65.785.314,72
Montants bruts	- 77.732.862,08	- 77.906.865,66
Part des réassureurs	9.678.621,32	12.121.550,94
Variation de la provision pour sinistres	- 3.388.697,92	- 2.589.173,72
Montant brut	- 7.287.711,76	- 2.954.905,31
Part des réassureurs	3.899.013,84	365.731,59
Frais d'exploitation nets	- 29.028.297,34	- 28.649.777,54
Frais d'acquisition (Note 2F)	- 19.789.220,05	- 21.443.738,72
Frais d'administration	- 13.449.585,18	- 11.036.457,39
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	4.210.507,89	3.830.418,57
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 114.876,16	- 128.491,55
Résultat du compte technique	18.763.830,64	19.144.032,38

COMPTE NON TECHNIQUE		2004	2003
Résultat du compte technique de l'assurance Non-Vie		18.763.830,64	19.144.032,38
Produits des placements		16.967.269,51	34.241.382,25
Produits des autres placements	15.454.263,26		16.039.331,94
Produits provenant des terrains et constructions	1.088.616,18		1.077.036,90
Produits provenant d'autres placements	14.365.647,08		14.962.295,04
Profits provenant de la réalisation de placements	1.513.006,25		18.202.050,31
Charges des placements		- 5.586.365,12	- 5.923.201,85
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 5.121.387,22		- 4.302.219,36
Corrections de valeurs sur placements	- 462.519,10		- 1.611.353,77
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 2.458,80		- 9.628,72
Produits des placements alloués transférés au compte technique (Note 2I)		- 6.156.971,16	- 8.257.543,05
Autres produits		1.119.748,13	1.162.785,08
Autres charges y compris les corrections de valeur		- 1.105.610,63	- 1.145.369,31
Dotations aux postes spéciaux avec quote-part de réserves		- 1.409.229,35	- 2.743.320,24
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves		346.037,59	1.458.494,73
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		- 6.786.779,18	- 6.105.642,20
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		16.151.930,43	31.831.617,79
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		0,00	70.083,40
Résultat de l'exercice		16.151.930,43	31.901.701,19



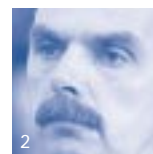
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2004

Note 1. Généralités

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances a été constituée le 25 juillet 1989 par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, actionnaires à concurrence de 60% respectivement 40%.

Elle a pour objet de faire toutes opérations d'assurances, de coassurances et de réassurances, généralement quelconques dans toutes les branches autres que la branche Vie, tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

Elle continue les activités d'assurance 'autres que Vie' de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., créée le 29 février 1920 comme première compagnie d'assurances luxembourgeoise.



Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. A noter que la Société est incluse dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2A. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont:

Elément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	2 - 10 %
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

2B. Conversion des devises

Les postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le résultat de l'exercice.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.





2C. Placements dans des entreprises liées et participations

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2D. Autres placements financiers

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas enregistré en revenu avant l'échéance.

Une reprise de correction de valeur n'est pas effectuée lorsqu'une plus-value est observée sur les titres qui avaient fait antérieurement l'objet d'une telle correction.

2E. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation.

Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2F. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

2G. Provisions techniques

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis. La provision pour sinistres à régler est établie dossier par dossier sur la base de tous les éléments connus en fin d'exercice, et englobe la provision pour sinistres tardifs et pour frais de gestion futurs.

2H. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

2I. Produits des placements alloués transférés du compte non technique au compte technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs représentatifs de provisions techniques y a été réaffectée sur base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan

3A. Terrains et constructions

Sous ce poste figurent les immeubles 8-10, rue Aldringen et trois immeubles à Ettelbruck.

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

Valeur comptable au 01.01.2004	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2004
4.843.574,33	0,00	0,00	147.038,72	4.696.535,61

La valeur comptable des terrains et constructions utilisés dans le cadre de l'activité propre de la Société s'élève à EUR 1.923.206,10.

A noter que les plus-values affectées aux terrains et constructions sur la base des dispositions de l'article 54 L.I.R. ont été reprises au passif du bilan sous la rubrique «Postes spéciaux avec une quote-part de réserves», ceci conformément à l'article 32 de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances.



3B. Placements dans des entreprises liées et participations

Les entreprises dans lesquelles la Société détient au moins 25 % du capital sont les suivantes:

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Capitaux propres au 31.12.2004 (EUR)	Résultat du dernier exercice (EUR)	Valeur comptable au 31.12.2004 (EUR)
LA LUXEMBOURGEOISE RE Société Anonyme de Réassurance 10, rue Aldringen L-1118 Luxembourg	99,9%	2.500.000,00	0,00	2.497.500,00
DKV Luxembourg S.A. 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg	25%	14.062.770,62	1.102.649,97	2.999.895,88

A noter qu'en vertu de l'article 95 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, LA LUXEMBOURGEOISE RE est incluse dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

3C. Autres placements financiers

Sous la rubrique «actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de SICAV et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste «obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 144,2 millions.

Pour ce même poste, le montant de la différence positive entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition s'élève à EUR 0,80 millions à la clôture de l'exercice.

Des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances, pour un montant de EUR 9,76 millions.

3D. Placements

En fin d'exercice les éléments figurant dans cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 403.552.678,03, qui se décompose comme suit:

Terrains et constructions	21.608.142,98
Placements dans des entreprises liées et participations	6.013.192,66
Autres placements financiers	375.931.342,39

Les terrains et constructions ont été évalués en fin d'exercice sur la base d'une combinaison de la méthode dite 'du coût' et de celle dite 'du revenu'.



1



3E. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 3.500 actions.

3F. Autres réserves

Sous ce poste sont inscrites les réserves libres ainsi que la réserve pour impôt fortune. Conformément aux dispositions légales afférentes, le montant de EUR 1.111.430,62 affecté en 1999 à la réserve impôt fortune a désormais le caractère de réserve libre.

3G. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste comprend d'une part des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains titres, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession, et d'autre part une plus-value de réévaluation calculée en application de la loi du 7 décembre 1982.

3H. Dettes

A la clôture de l'exercice les dettes envers les entreprises liées se chiffrent à EUR 1,05 millions tandis que celles envers les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation se sont élevées à EUR 0,02 millions.

A noter qu'il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 5 ans.

Note 4. Notes relatives à certains postes du compte de profits et pertes

4A. Chiffres-clé de l'activité d'assurance (en milliers d'EUR)

Primes brutes émises	146.674,9
Primes brutes acquises	140.275,6
Charges des sinistres brutes	- 85.020,6
Frais d'exploitation bruts	- 33.238,8
Solde de réassurance	- 16.406,8

4B. Ventilation par groupe de branches à l'intérieur de l'assurance directe (en milliers d'EUR)

	AUTOMOBILE- RESPONS. CIVILE	AUTOMOBILE- AUTRES BRANCHES	INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS
Primes brutes émises	40.150,2	43.224,0	45.633,7
Primes brutes acquises	40.728,7	42.595,9	39.649,4
Charges des sinistres brutes	- 37.123,0	- 30.638,4	- 10.051,9
Frais d'exploitation bruts	- 8.119,1	- 9.730,4	- 10.993,4
Solde de réassurance	1.040,0	- 2.776,0	- 12.418,3

L'intégralité des primes brutes en assurance directe a été souscrite au Grand-Duché de Luxembourg.

4C. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 15,3 millions et figure sous le poste de frais d'acquisition.

4D. Effectifs

Au cours de l'exercice 2004, la Société a occupé en moyenne 269 personnes, dont 35 à temps partiel. L'effectif moyen se répartit de la façon suivante:

Dirigeants: 26

Employés: 230

Ouvriers: 13

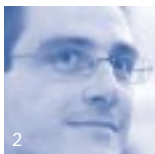
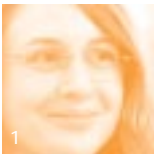
Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit: (en millions d'EUR)

Salaires et traitements	:	13,18
Charges sociales	:	1,90
dont pensions	:	0,47

4E. Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux dirigeants

a) Conseil d'administration: EUR 155.000,00 (7 personnes)

b) Dirigeants: EUR 2.790.816,78 (26 personnes,
dont 5 à temps partiel)



Photos : Agence BLITZ (portraits et couverture)

Nous remercions celles et ceux de nos agents professionnels qui ont bien voulu participer à l'illustration de ce rapport.

LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social:
L-1118 LUXEMBOURG
10, rue Aldringen

Téléphone: 4761-1
Téléfax: 4761-300
email: groupeLL@lalux.lu
www.lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B31 035

